

# DEMANDE DE PERMIS PISCINE HORS-TERRE

DATE DE RECEPTION

Ange  
Gardien

## PROCÉDURE POUR L'ÉMISSION DU PERMIS

- ▶ Veuillez suivre chacune des onze (11) étapes du présent formulaire;
- ▶ Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'étape dix (10);
- ▶ Prévoir de défrayer les coûts du permis au même moment;
- ▶ Les services techniques communiqueront avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.
- ▶ Un délai normal de sept (7) jours est prévu pour l'émission du permis lorsque la **demande est complète**
- ▶ **Ce formulaire est pour une piscine hors-terre**

### IMPORTANT

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. Le fonctionnaire affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet. Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme.

**Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire**

### 1 IDENTIFICATION DU LIEU DE CONSTRUCTION

Nom de la rue	
Numéro du lot	

### 2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom complet			
Adresse complète	Code postal		
No. téléphone	( ) -	( ) -	( ) -
Adresse courriel	(La façon la plus efficace pour communiquer avec vous)		

### 3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que requérant	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Nom complet			
Adresse complète	Code postal		
No. téléphone	( ) -	( ) -	( ) -

### 4 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DES TRAVAUX

Nom			
Adresse complète	Code postal		
No. téléphone	( ) -	( ) -	( ) -

### 5 DÉTAIL DE LA PISCINE

Pour toute piscine ayant une hauteur de paroi inférieure à 1.2 m. (4 pi) elle devra être obligatoirement entourée d'une L'enceinte respectant les normes ci-dessous	Hauteur de la piscine	
	Diamètre de la piscine	

## MOYEN D'ACCÈS

1. Une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement
2. Une échelle protégée par une enceinte (conforme aux dispositions ci-dessous)
3. Une plateforme protégée par une enceinte (conforme aux dispositions ci-dessous)
4. Une terrasse rattachée ou isolée aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine est protégée par une enceinte (conforme aux dispositions ci-dessous)



## Normes sur les enceintes pour les piscines

Pour tous moyens d'accès, sauf l'échelle munie d'une portière de sécurité, l'enceinte doit être conforme aux exigences suivantes :

	La terrasse doit être au minimum à 1 m (3.3 pi) des lignes de lots	Distance de la terrasse avec les lignes de lots	
		Dimension de la terrasse	
<b>A</b>	L'enceinte est à une hauteur minimum de 1.2 m. (4 pi)	Hauteur de votre enceinte :	
<b>B</b>	L'enceinte est conçue pour empêcher un objet sphérique 10 cm (4 po) de passer	Distance entre les barreaux :	
<b>C</b>	L'enceinte ne comporte sur une distance d'au moins 90 cm (3 pi) aucun élément de fixation	Distance sans élément de fixation :	
<b>D</b>	L'accès est muni d'une porte qui se ferme et se verrouille sans intervention manuelle. (Le loquet doit se situer à l'intérieur et dans le haut de l'enceinte.)	Accès munis d'un loquet et de penture à ressort conforme?	
		Matériel de construction de l'enceinte	

Voir avec dessin ci-dessous



## NORMES D'IMPLANTATION

### Implantation

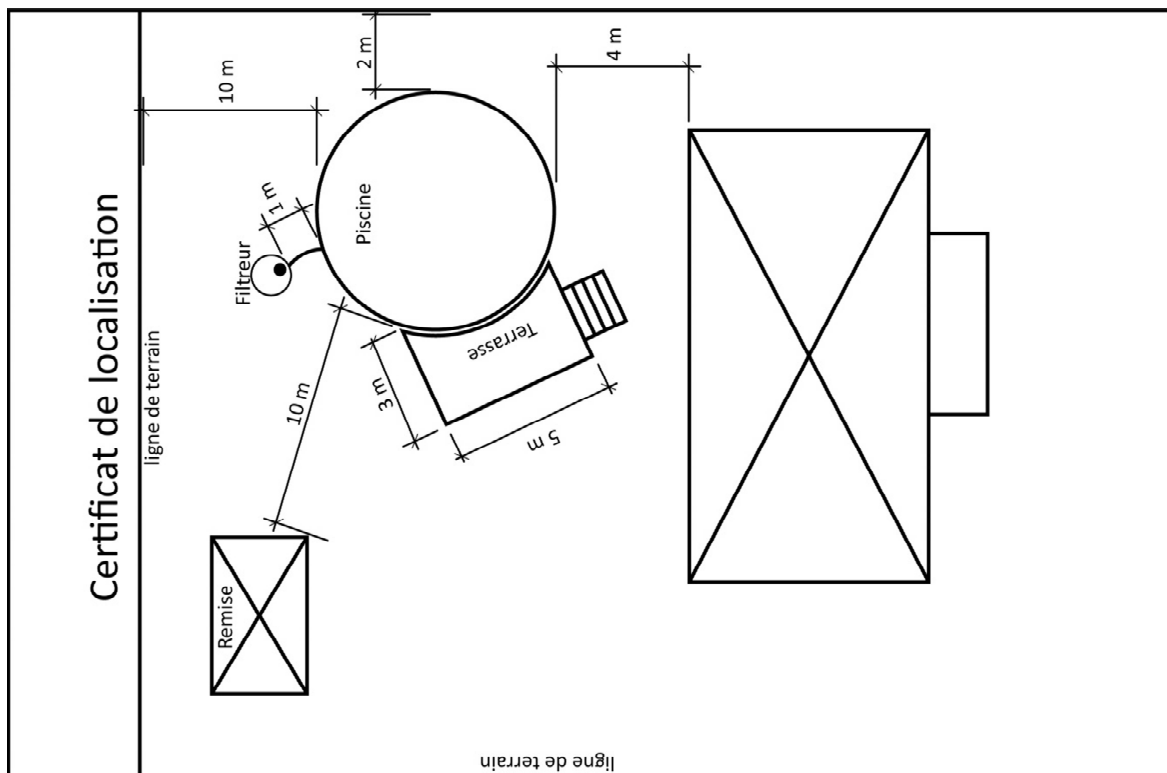
▶▶▶▶ **IMPORTANT** : Pour cette section, vous devez fournir une copie de votre certificat de localisation avec un croquis de l'implantation de votre piscine avec les distances ci-dessous représentés ◀◀◀◀

La piscine et le bâtiment principal : 1.5 m (5pi)	Distance de la piscine avec le bâtiment principal :	
La piscine avec un bâtiment accessoire : 1.5 m (5pi)	Distance de la piscine avec bâtiment accessoire :	
La piscine avec les lignes de lot : 1.5 m (5pi)	Distance de la piscine avec ligne de lot arrière :	
	Distance de la piscine avec ligne de lot latérale :	
Le filtreur et/ou tout appareil composant le système de chauffage doivent être situés à plus de 1 m de la piscine	Distance du filtreur avec la piscine :	

### Contraintes supplémentaires

<b>Terrain de coin</b> : Lorsque votre propriété se trouve sur un coin de rue, la piscine doit se trouver à l'extérieur de la marge de recul avant minimale prescrite par le règlement. <i>Veillez communiquer avec nous pour avoir la marge minimale</i>	Terrain de coin :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>Cours d'eau à proximité</b> : La piscine doit se trouver à l'extérieur de la bande riveraine, vous pouvez avoir cette information sur votre certificat de localisation. <i>Aussi non, veuillez communiquer avec nous.</i>	Cours d'eau :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>Servitude d'utilité publique</b> : vous devez implanter votre piscine à l'extérieur de la servitude.	Servitude :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>Fils électrique</b> : Veuillez communiquer avec Hydro-Québec pour avoir leur norme ou vous pouvez aller sur le site internet pour avoir les normes concernant les fils électriques : <a href="http://www.hydro-quebec.com">www.hydro-quebec.com</a>	Fils électrique :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

## EXEMPLE D'IMPLANTATION



9

## ÉCHÉANCE ET COÛT DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux		Date prévue de la fin des travaux	
Valeur des travaux			

10

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

	Réservé à la réception
<input type="checkbox"/> Copie de l'acte notarié si récemment propriétaire ou une procuration ( <i>autorisation</i> ) du propriétaire actuel, si nécessaire.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Un plan montrant la localisation et les distances énumérées au point six (6).	<input type="checkbox"/>

11

## SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

_____	_____
Signature	Date
<i>N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.</i>	